

INSCRIRE UN ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT (DEMANDE DE DOUBLE RATTACHEMENT)



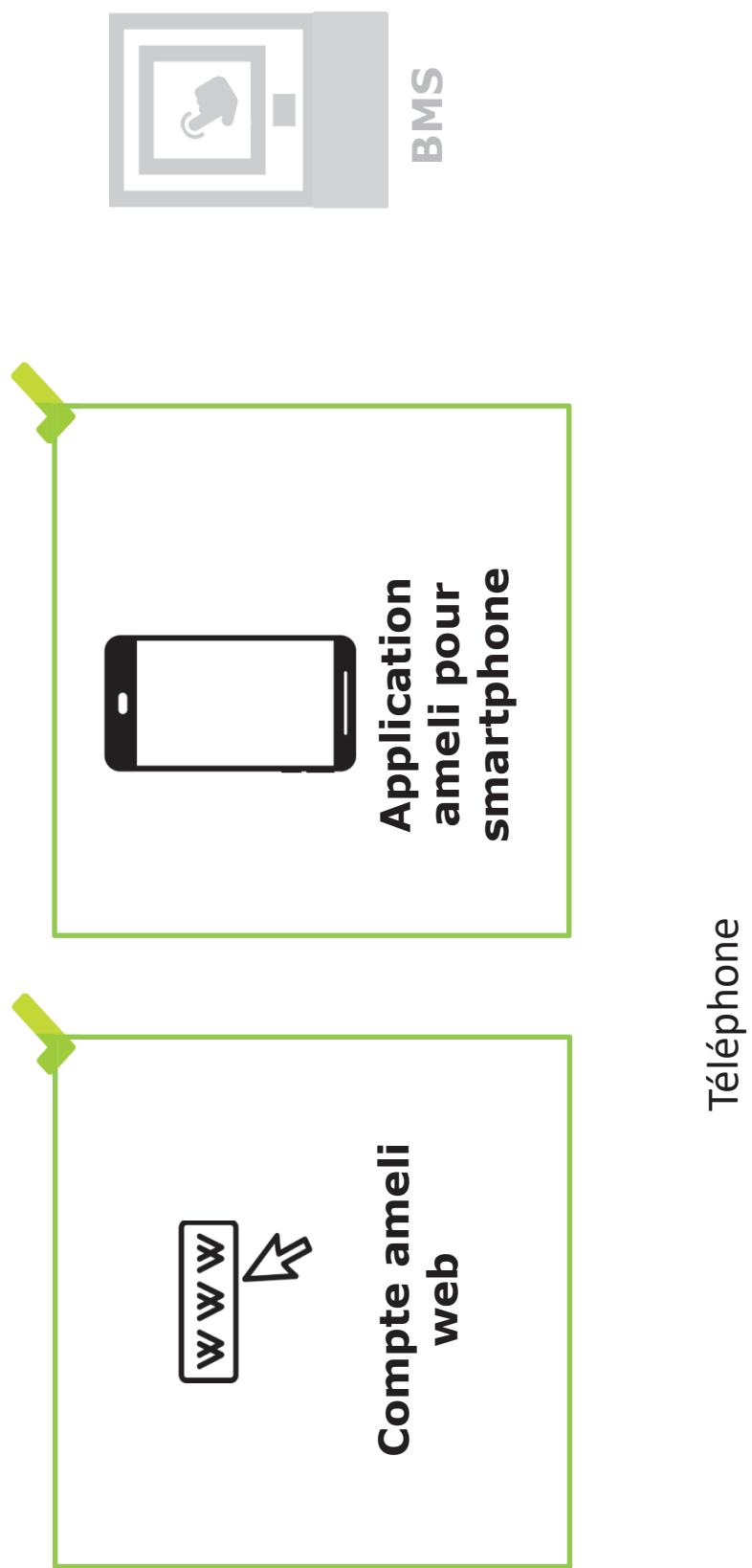
PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES
DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas Novembre 2021



Document produit par la Cnam, avec la collaboration de la CPAM de l'Isère

Disponibilité du téléservice sur les différents appareils



Principaux cas d'usage possibles

Un assuré qui souhaite inscrire son enfant sur la carte Vitale de l'autre parent.

Le père ou la mère présente alors sa propre carte Vitale au médecin ou pharmacien. Autrement dit, le double rattachement évite de démunir de sa carte vitale un des deux parents et permet des remboursements plus rapides.

L'inscription de l'enfant sur chacune des cartes vitale de ses parents est particulièrement utile lorsque ces derniers vivent séparément.

Cas d'exclusion du téléservice

- Les assurés des régimes partenaires. Ils sont exclus du téléservice.
- L'enfant de plus de 16 ans (il doit avoir sa propre carte Vitale).
- Les enfants dont l'indicateur RNIAIM est différent de E. En effet, la demande de rattachement n'est proposée qu'au seul parent « référent ». Il arrive parfois qu'un parent « non référent » fasse une demande de rattachement, mais c'est donc par erreur, car son enfant lui est déjà rattaché (mais « rattaché pour ordre », RNIAIM W).



La démarche pas-à-
pas

COMPTÉ AMELI WEB



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent

- L'assuré – parent référent des enfants - se connecte à son compte ameli

J'accède à mon compte ameli

1 74 11 71 270 102

Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?



••••••••••

ME CONNECTER

Code oublié ?

OU



S'identifier avec
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent

- 📍 **ETAPE (0) :** L'assuré se rend dans l'onglet « **Mes démarches** » puis « **Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent** »

EFFECTUER UNE DÉMARCHE

- Commander une carte Vitale
- Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale
- Déclarer un accident causé par un tiers
- Faire une demande de Complémentaire santé solidaire
- **Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent** (circled in red)
- Demander le remboursement d'un transport personnel
- Demander l'aide du médiateur
- Demander une pension d'invalidité
- Faire ou révoquer une procuration en ligne
- Demander un remboursement de soins à l'étranger

TÉLÉCHARGER

- Attestation de droits
- Attestation de paiement d'indemnités journalières
- Mes relevés mensuels
- Relevé fiscal

DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION

- Changement d'adresse postale
- Déclaration du nouveau-né
- Modifier mes coordonnées bancaires
- Changement de nom d'usage

SUIVRE MES DÉMARCHES

- Commande de carte Vitale
- Arrêts de travail
- Consulter les délais de traitement de ma CPAM

ESPACE D'ÉCHANGES

- Consulter mon espace d'échanges

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (1) : Etape préalable

The screenshot shows a dark blue header with the 'l'Assurance Maladie' logo. Below it is a white navigation bar with links: Accueil, Mes paiements, Mes démarches, Mon espace prévention, and Mes informations. The main content area has a light blue background and features a large blue arrow pointing right. At the top left of this area, there's a small circular icon with a person walking and the text 'SÉCURISÉ'. To the right of the arrow, the text 'INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT' is centered. Below this, a blue dotted line leads to a blue button labeled 'J'AI COMPRIS !' with a white arrow pointing towards it. The bottom of the page has a light blue footer.

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

Le second parent pourra ainsi utiliser sa carte Vitale pour les soins de votre ou de vos enfant(s).
Avant de choisir d'inscrire votre enfant sur les cartes Vitale des deux parents, vous avez besoin de l'accord du second parent.

J'AI COMPRIS !

En début de démarche, un message de rappel indique à l'assuré qu'il doit avoir **l'accord du second parent** avant d'effectuer la demande

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (2) : L'assuré renseigne les informations obligatoires du second parent

The screenshot shows a navigation bar with links: Accueil, Mes paiements, Mes démarches, Mon espace prévention, and Mes informations. Below the navigation bar, there is a section titled "INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT". A note indicates that the "N° de sécurité sociale" field is mandatory. The form fields include:

- N° de sécurité sociale: Clé 2 chiffres
- Date de naissance: JJ/MM/AAAA
- Lien de parenté avec le ou les enfant(s): *

A blue "CONTINUER" button is located on the right side of the form.

L'assuré renseigne les informations concernant le second parent en saisisson son **NIR et sa clé**, sa **date de naissance**, ainsi que le **lien de parenté** avec le ou les enfant(s)

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (3) : L'assuré sélectionne le ou les enfant(s) concerné(s) par la demande

Un contrôle du Nir du second parent permet d'afficher le(s) enfant(s) en commun.

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

La demande concerne :

L'assuré **sélectionne** le(s) enfant(s) concerné(s) par la demande

NAYA 04/04/2021
 LENY 16/08/2017

CONTINUER

A noter :

Les bénéficiaires éligibles sont **affichés et sélectionnables** – c'est-à-dire :

- Les enfants de moins de 16 ans,
- Les enfants RNIAM E (=> rattaché au parent a fortiori référent)

Les enfants **déjà rattachés au parent « non référent »** (=> rattachés pour ordre, RNIAM W) ou ayant **plus de 16 ans** sont affichés, mais ne sont **pas sélectionnables**. De même, les demandes en cours de double rattachement ne sont pas sélectionnables.

Si l'assuré sélectionne **plus de 5 bénéficiaires**, un message lui indique qu'il doit se rapprocher de sa CPAM pour effectuer sa démarche.

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (4) : L'assuré sélectionne le parent « référent » des enfants sélectionnés

Le parent « référent » est
celui qui recevra les
messages de l'assurance
maladie concernant
l'enfant.

The screenshot shows a blue header bar with the text "ASSURANCE MALADIE". Below it is a white navigation bar with the "Assurance Maladie" logo and links for "Accueil", "Mes paiements", "Mes démarches", "Mon espace prévention", and "Mes informations". A vertical line separates this from the main content area. In the main area, there is a heading "INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT". Below this, a question "Quel sera le parent "référent" ?" is followed by the text "Le parent sélectionné sera le référent pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie (destination des courriers, actions dans le compte ami, etc.)." To the right, there is a form where a parent's details are being selected. A blue arrow points to a radio button next to the name "r". Below the name are two other radio buttons with the dates "07/10/1985" and "18/09/2000".

L'assuré sélectionne
le parent
« référent » pour
le(s) enfant(s)
sélectionné(s).

RETOUR

CONTINUER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent

- 📍 **ETAPE (5)** : L'assuré dépose les **pièces justificatives** demandées

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

* champ obligatoire

Pour chacun des enfants sélectionnés, l'assuré est obligé de déposer :

- soit un **livret de famille**
- soit un **extrait d'acte de naissance**.

Déposez votre pièce justificative pour MELVYN

Livret de famille
 Extrait d'acte de naissance

Votre pièce doit être au format PDF, JPG ou PNG et sa taille totale ne peut excéder 200 Ko.

Fichier * : Choisir un fichier Aucun fichier choisi

[RETOUR](#) [CONTINUER](#)

MELVYN	TOM
--------	-----

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent

- **ETAPE (6) :** L'assuré atteste sur l'honneur sa déclaration et l'accord du second parent



Accueil Mes paiements Mes démarches Mon espace prévention Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

L'assuré atteste sur l'honneur avoir reçu l'accord de l'accord du second parent. Il valide.

J'atteste sur l'honneur avoir reçu l'accord de quant à cette demande.
Et je confirme l'exactitude des éléments renseignés.

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).

VALIDER

RETOUR

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (7) : Le compte confirme que la demande a bien été enregistrée

The screenshot shows a navigation bar with links: Accueil, Mes paiements, Mes démarches, Mon espace prévention, and Mes informations. Below the navigation bar, there is a green box containing the text "INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT". A blue arrow points from this box down to another section. In the center, there is a message: "Votre demande est bien enregistrée. Un accusé de réception a été envoyé dans la messagerie de votre compte." To the right, there is a blue box with the question "ETES-VOUS SATISFAIT DE CE SERVICE ?" and two smiley face icons: one green (positive) and one red (neutral).

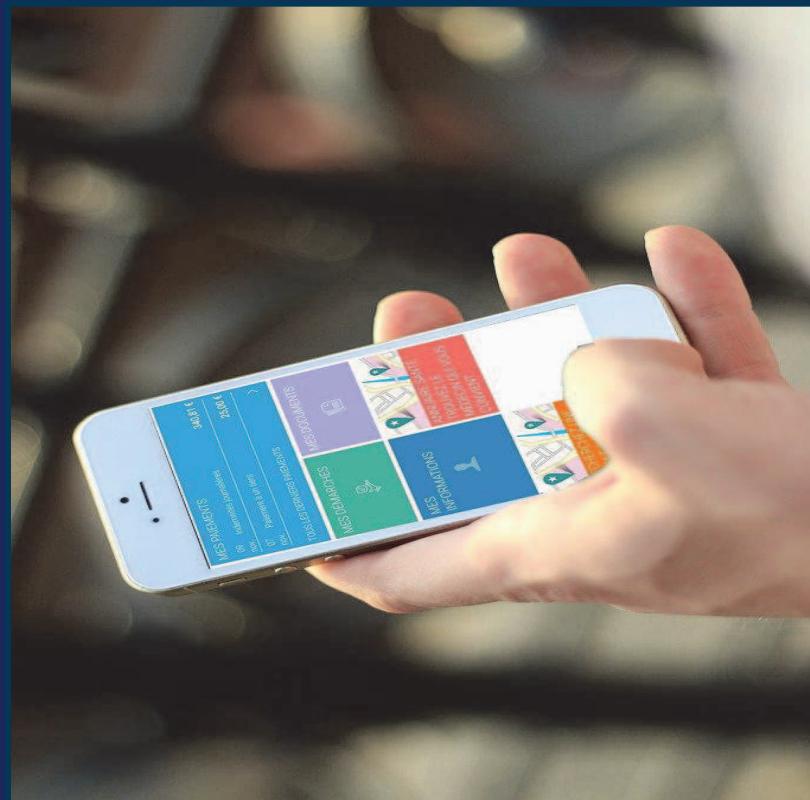
L'assuré recevra un **accusé de réception** électronique qui sera déposé dans la messagerie de son compte

[RETOUR À L'ACCUEIL](#)

A noter :

Il est impossible de faire une nouvelle demande de double rattachement, avant un délai de 15 jours suivant une première demande. Ce contrôle permet d'éviter des réitérations effectuées à tort par un assuré.

La démarche pas-à-pas



APPLI AMELI

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte ameli → Rubrique Mes démarches



L'assuré se rend dans l'onglet
Mes démarches



Il se rend dans la
rubrique
**Inscription sur
deux Cartes vitale**

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (1) : Etape préalable



En début de démarche,
un message de rappel
indique à l'assuré qu'il
doit avoir **l'accord du
second parent** avant
d'effectuer la demande

Le second parent pourra ainsi utiliser sa carte
Vitale pour les soins de votre ou vos enfant(s).

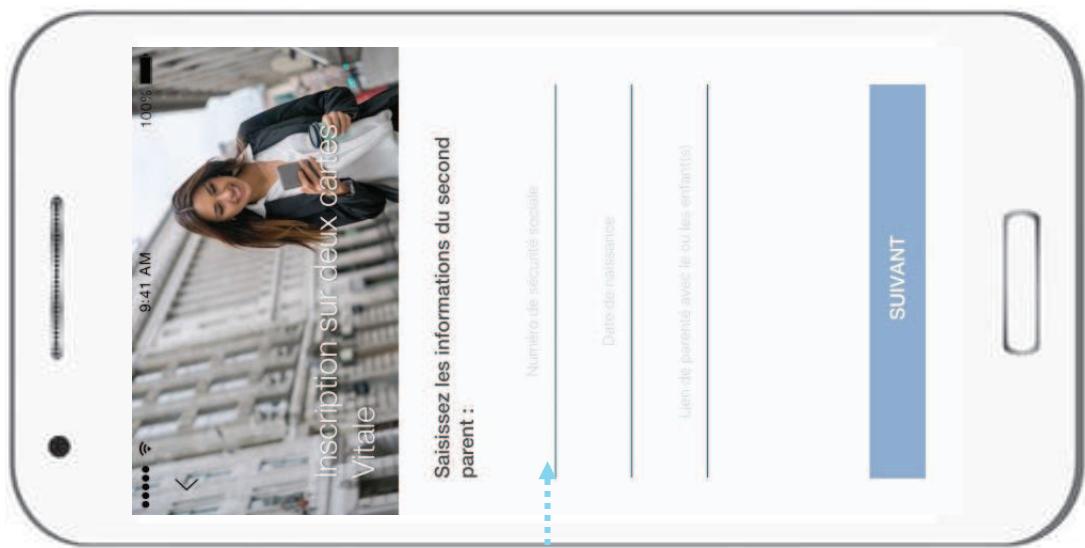
Avant de choisir d'inscrire votre enfant sur les
cartes Vitale des deux parents, vous avez
besoin de l'accord du second parent.

J'AI COMPRIS !

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (2) : L'assuré renseigne les informations obligatoires du second parent



L'assuré renseigne les informations concernant le second parent en saisissant son **NIR et sa clé**, sa **date de naissance**, ainsi que le **lien de parenté** avec le ou les enfant(s)

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (3) : L'assuré sélectionne **le ou les enfant(s)** concerné(s) par la demande



Un contrôle du Nir du second parent permet d'afficher le(s) enfant(s) en commun.

- A noter :**
- Les bénéficiaires éligibles sont **affichés et sélectionnables** – c'est-à-dire :
- Les enfants de moins de 16 ans,
 - Les enfants RNIAM E (=> rattaché au parent a fortiori référent)

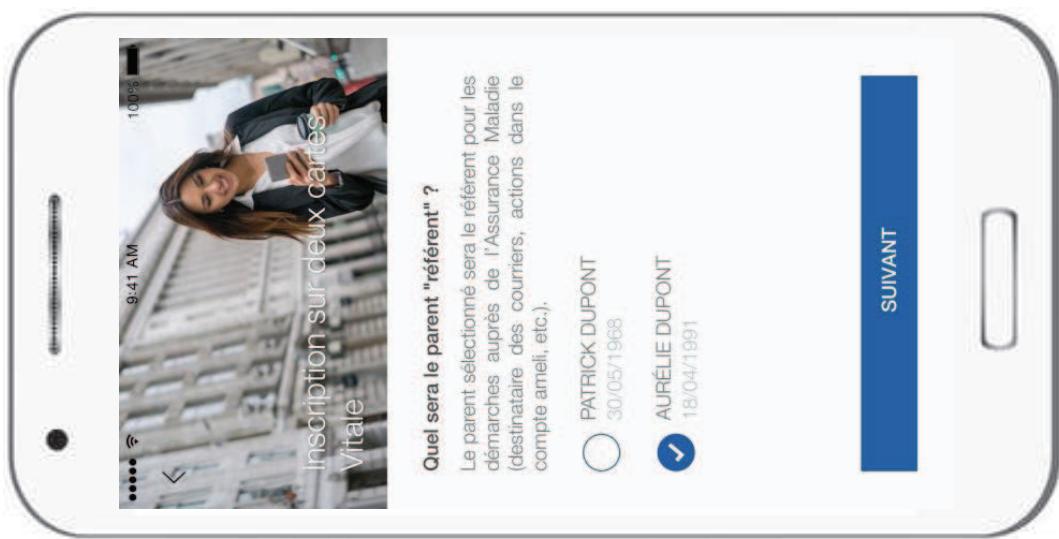
Les enfants **déjà rattachés au parent « non référent »** (=> rattachés pour ordre, RNIAM W) ou ayant **plus de 16 ans** sont affichés, mais ne sont **pas sélectionnables**. De même, les demandes en cours de double rattachement ne sont pas sélectionnables.

Si l'assuré sélectionne **plus de 5 bénéficiaires**, un message lui indique qu'il doit se rapprocher de sa CPAM pour effectuer sa démarche.

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (4) : L'assuré sélectionne **le parent « référent »** des enfants sélectionnés

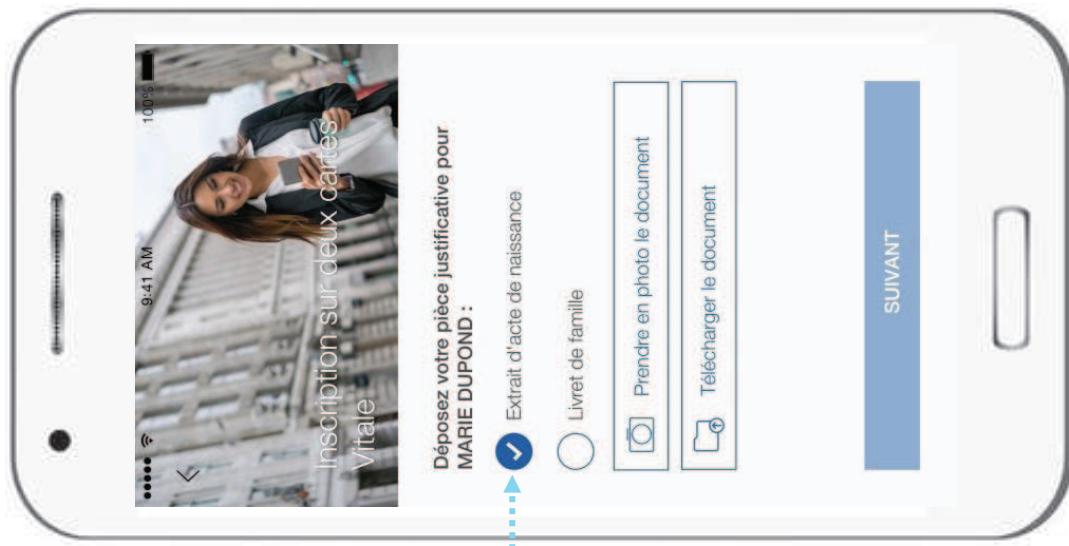


Le parent « référent » est celui qui recevra les messages de l'assurance maladie concernant l'enfant.

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (5) : L'assuré dépose les **pièces justificatives** demandées

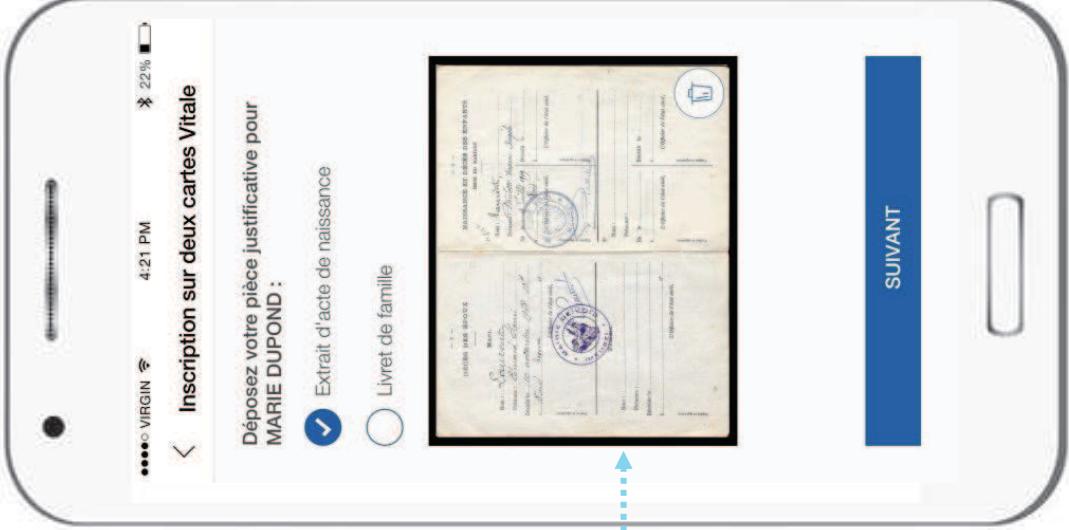


- Pour chacun des enfants sélectionnés, l'assuré est obligé de déposer :
- soit un **livret de famille**
 - soit **un extrait d'acte de naissance.**

L'assuré à le choix entre prendre une photo ou télécharger le document



Le document apparaît lorsqu'il est **correctement chargé**



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (6) : L'assuré atteste sur l'honneur sa déclaration et l'accord du second parent



L'assuré atteste sur
l'honneur avoir reçu
l'accord du second
parent. Il valide.

J'atteste sur l'honneur avoir l'accord de
PATRICK DUPONT quant à cette
démarche. Et je confirme l'exactitude
des éléments renseignés.

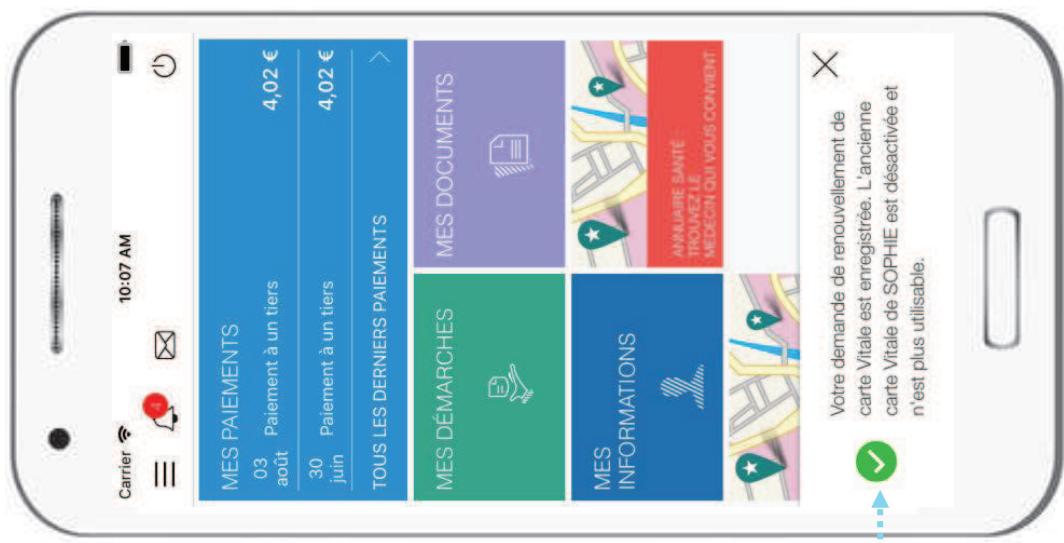
Quiconque se rend coupable de fraude ou de
fausse déclaration est passible de pénalités
financières, d'amendes et/ou
d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3,
443-39, 441-1 et suivants du Code Pénal ;
article L. 114-17-1 du Code de la Sécurité
Sociale).

VALIDER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (7) : Le compte confirme que la demande a bien été enregistrée



Un **message de confirmation** de bonne prise en compte s'affiche.

L'assuré recevra un **accusé de réception** électronique qui sera déposé dans la messagerie de son compte

- ✗ Votre demande de renouvellement de carte Vitale est enregistrée. L'ancienne carte Vitale de SOPHIE est désactivée et n'est plus utilisable.

A noter :

Il est impossible de faire une nouvelle demande de double rattachement, avant un délai de 15 jours suivant une première demande. Ce contrôle permet d'éviter des réitérations effectuées à tort par un assuré.